DÉPARTEMENT DU VAR ARRONDISSEMENT DE BRIGNOLES

SAINT-JULIEN-LE-MONTAGNIER

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

CCAS
Centre Communal d'Action Sociale

L'an deux mille vingt-cinq et le 04 avril à 18h15
Le Centre Communal d'Action Sociale de la commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Emmanuel HUGOU, Président.

		P	A. E.	A.	Procuration à			P	A. E.	A.	Procuration à
HUGOU	Emmanuel	X				BIZIOU	Mariama		X		RUIZ A
RUIZ	Arlette	X				HOURS	Brigitte	X			
GUEMENE	Françoise	X				LEURQUIN	Bruno	X			
SCHILLINGER	Martine	X				SALONE	Aurore			X	
BONESSO	Paul	X				TENSA	Joëlle			X	
HOURS	Cyrille		X		P BONESSO	CAVALLARO	Sylvie		X		
GRATTAPAGLIA	Mireille		X		M SCHILLINGER	IBANEZ	Marion	X			
BREMOND	Martine	X						09	04	02	

Membres en exercice : 15
Présents : 09
Absents : 06
Dont :
Absents excusés ayant donné **procuration : 03**
Absents excusés sans procuration : 01
Autres absents : 02

Secrétaire de séance : Arlette RUIZ

Délibération du Conseil d'Administration n°2025-04-04-05

Objet : Adoption du Budget Primitif 2025 du CCAS

Le Conseil d'Administration du CCAS,

Vu, la reprise de résultat anticipée pour 2024 et l'affectation du résultat votée en conséquence,

Vu, le document budgétaire *Budget Primitif 2025*, préalablement transmis aux administrateurs et présenté en séance,

Monsieur le Maire, Président du CCAS, rappelle au Conseil d'Administration la nécessité de procéder au vote du budget primitif du CCAS pour l'année 2025.

Il précise que le vote du budget se fait par chapitre et expose à l'Assemblée le montant des différents chapitres retenus et présentés dans le document *Budget Primitif 2025 exposé à l'Assemblée.* Lecture des inscriptions pour chaque chapitre budgétaire est donnée à l'assemblée, en fonctionnement comme en investissement, en dépenses comme en recettes.

Monsieur le Maire, Président du CCAS présente le document équilibré comme suit :

-	**Section de fonctionnement :**	Dépenses :	65 427,41 €
		Recettes :	65 427,41 €
-	**Section d'investissement :**	Dépenses :	12 306,94 €
		Recettes :	12 306,94 €

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION : Ouï l'exposé de Monsieur le Maire, Président du CCAS, et après en avoir délibéré :

APPROUVE Le budget primitif 2025 pour le budget du CCAS, voté par chapitre selon le document de *Budget Primitif 2025* annexé à la présente et présenté en séance pour les montant totalisés suivants :

-	Section de fonctionnement :	65 427,41 €
-	Section d'investissement :	12 306,94 €
	Soit un total équilibré de :	**77 734,35 €**

- **ADRESSE** la présente délibération à Monsieur le Préfet du Var pour information et enregistrement.

******

LE VOTE EST :

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents ou représentés

Fait et délibéré à Saint Julien, les jour, mois et an susdits

Certifié exécutoire,

Le Maire, Président du CCAS

E HUGOU

COMMUNAL D'ACTION SOCIALE CENTRE ST-JULIEN-le MONTAGNIER 83560